

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'APPORT EN COMPTE COURANT
DU 14 MAI 2014**

Entre les soussignés :

Le Conseil départemental du Haut-Rhin, ayant son siège au 100 avenue d'Alsace à Colmar, représenté par Monsieur Eric STRAUMANN, son Président, ayant tout pouvoir à cet effet en vertu de la délibération du Conseil départemental n°..... du.....,

ci-après dénommé « le Département », de première part
et :

La société d'économie mixte ECOPARCS, ayant son siège chemin du Grosswald à Ungersheim, représentée par Monsieur Michel HABIG, son Président Directeur Général, ayant tout pouvoir aux effets de la présente,

ci-après dénommée « ECOPARCS » ou « la SEM », de seconde part,
pris ensembles désignés par « les parties »,

Il a été convenu ce qui suit.

PREAMBULE

Le 14 mai 2014, les parties ont signé une convention d'apport en compte courant, dont la prise d'effet correspond à la date du versement de ladite avance, soit le 24 juin 2014.

Compte tenu des difficultés financières que la SEM connaît, et du projet actuel de recherche d'un nouvel investisseur par le Département, actionnaire majoritaire de la SEM, il a été décidé du présent avenant.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement de ses articles L 1522-4 et 1522-5, il est constaté que les capitaux propres de la SEM ne sont pas inférieurs à la moitié de son capital social et que l'avance, objet de la convention du 14 mai 2014 est la seule avance en compte courant d'associés consentie par le Département.

ARTICLE 1 : le premier paragraphe de l'article 4 de la convention du 14 mai 2014 est modifié ainsi qu'il suit :

Le Département s'engage à laisser à disposition de la SEM, sous forme de compte courant d'associés, la somme définie à l'article 3 jusqu'au 23 juin 2018.

ARTICLE 2 : autres dispositions

Tous les autres articles de la convention du 14 mai 2014 restent inchangés.

Fait à Colmar en 2 exemplaires, le

Pour la société d'économie mixte
ECOPARCS

Le Président

Michel HABIG

Pour le Conseil départemental du
Haut-Rhin

Le Président

Eric STRAUMANN